

Chers Membres,

Le Club Olympique de Villiers le bel vous remercie pour votre adhésion 2021/2022, comme convenu dans la procédure d'inscription, c'est bientôt la période pour venir régler les cotisations 2021/2022.

Pour une meilleur gestion des flux et éviter une attente trop importante,

Nous vous demandons de venir sur un jour correspondant à la première lettre du NOM de famille de l'adhérent: **(Attention pass sanitaire obligatoire pour rentrer dans l'établissement, pour les personnes sans pass sanitaire une zone sera réservée à l'extérieur)**

1. **Lundi 06 septembre 17h-19h (NOM: A à C)**
2. **Mardi 07 septembre 17h-19h (NOM: D à K)**
3. **Mercredi 08 septembre 17h-19h (NOM: L à R)**
4. **Jeudi 09 septembre 17h-19h (NOM: S à Z)**

Pour rappel les différents moyens de paiements sont les suivants:

- **Chèques bancaires classiques (En 3 chèques Maximum remise début octobre, début novembre et début décembre)**

- **Chèques ANCV (Sports ou vacances)**

- **Espèces**

Merci de préparer l'appoint.

Reprise des entrainements prévue la semaine du 20 septembre 2021

Merci de régler votre inscription avant le 9 septembre sous peine d'annulation.

Rappel des aides exceptionnelles 2021/2022

Pour les enfants éligibles à la prime de rentrée scolaire, l'Etat met en place, sous conditions de ressources, une aide exceptionnelle de 50€ pour

l'adhésion à une association sportive (attention cette aide est exclusivement pour une association vous ne pouvez pas l'utiliser pour plusieurs associations)

Pour les enfants éligibles merci de nous transmettre, lors du paiement, le courrier que vous avez reçu cet été.

Exceptionnel, la communauté d'agglomération de Roissy pays de France met en place une aide pour les jeunes de - de 18 ans pour l'adhésion à une association sportive (attention cette aide est exclusivement pour une association vous ne pouvez pas l'utiliser pour plusieurs associations). Pour obtenir cette aide la procédure est ouverte sur le site de Roissy pays de France depuis le 01/09/2021.

Le Club déduira l'aide lors du règlement de la cotisation sur présentation du justificatif. (Bon de réduction)

Dès la rentrée, les pass sanitaire sera obligatoire pour les adhérents de 18 ans et plus.

et pour les enfants de 12 ans à 17 ans pass sanitaire obligatoire dès le 30 septembre.

Seulement les parents du groupe Jardin d'enfants (4/5 ANS) seront tolérés dans les vestiaires (attention Pass sanitaire obligatoire)

Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de Club Olympique de VILLIERS LE BEL.

[Je ne souhaite plus recevoir ces emails](#)

